

PROJET D'APPUI A L'AGRICULTURE COMMERCIALE (PDAC)

**ETAT DES LIEUX DES SERVICES TECHNIQUES DU
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE
LA PECHE**

RAPPORT FINAL

Jean-Christophe Boungou Bazika

Consultant

Brazzaville, 19 juillet 2019

TABLE DES MATIERES

Liste des sigles et abréviations	4
Liste des tableaux et graphiques	5
Résumé du rapport	6
Introduction	8
I. Etat des lieux sommaire des services techniques du Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche	11
1.1. La Direction d’Appui à la Production et de la Règlementation (DAPR)	14
1.1.1. Attributions	14
1.1.2. Fonctionnement	15
1.1.3. Les ressources humaines	16
1.1.4. Les ressources matérielles	17
1.2. La Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles	18
1.2.1. Attributions	18
1.2.2. Fonctionnement	19
1.2.3. Les ressources humaines	20
1.2.4. Les ressources matérielles	20
1.3. La Direction Départementale du Niari	22
1.4. Les Secteurs Agricoles	23
1.4.1. Le Secteur agricole de Loandjili (Département de Pointe-Noire)	23
1.4.2. Le Secteur agricole de Tié-Tié (Département de Pointe-Noire)	24
1.4.3. Le Secteur agricole de MOUNGOUNDOU Nord (Département du Niari)	25
1.4.4. Le Secteur agricole de Nkayi (Département de la Bouenza)	26
1.4.5. Le Secteur agricole de Louvakou (Département du Niari)	27
1.4.6. Le Secteur agricole de Ngo (Département des Plateaux)	28
1.4.7. Le Secteur agricole de Madibou (Département de Brazzaville)	29
II. Récapitulatif synthétique des contraintes et faiblesses des services techniques du ministère	31
2.1. Les dysfonctionnements	31

2.2. Les ressources humaines limitées	32
2.3. Les ressources matérielles insuffisantes	33
III. Recommandations en termes d'appui des services techniques et actions prioritaires	34
3.1. Administrations et services techniques prioritaires	34
3.2. Sept actions prioritaires de l'appui du PDAC	34
IV. Les modalités d'intervention	38
4.1. La réhabilitation des locaux	38
4.2. Les équipements informatiques et moyens roulants	38
4.3. La connexion Internet	39
4.4. Les formations techniques	39
4.5. Le cadre logique du projet	39
4.6. L'opérationnalisation de l'appui	41
Conclusion	43
Bibliographie	45
Annexe 1. Photos illustrant l'état des lieux des services techniques du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche	46
Annexe 2. Proposition d'un format de rapport d'activités à exiger par le PDAC aux services techniques bénéficiant de son appui	53
Annexe 3. Liste des personnes consultées	54

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

BAfD	: Banque Africaine de Développement
CEMA	: Centre d'Exploitation des Machines
CERAPE	: Centre d'Etude et de Recherche sur les Analyses et Politiques Economiques
COMAPON	: Coopérative des Maraichers de Pointe-Noire
DAAF	: Direction des Affaires Administratives et Financières
DAPR	: Direction d'Appui à la Production et de la Réglementation
DCQ	: Direction du Contrôle-Qualité
DD	: Direction Départementale
DGA	: Direction Générale de l'Agriculture
DMAA	: Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles
DPA	: Direction de la Production Animale
DPG	: Direction de la Protection des Végétaux
DSA	: Direction de la Santé Animale
ESA	: Etude du Secteur Agricole
FCFA	: Franc de la Coopération Financière d'Afrique
IPHD	: International Paternership for Human Development
PDAC	: Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale
PDARP	: Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes
PTBA	: Plan de Travail Budgétisé Annuel
SOFRECO	: Société Française d'Etude et Conseil

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableaux

Tableau 1.	Taux d'opérationnalité des équipements des CEMA en 2019	p.20
Tableau 2.	Cadre logique de l'appui par ordre de priorité	p.41
Tableau 3.	Plan d'opérationnalisation de l'appui du PDAC	p.42

Graphiques

Graphique 1.	Répartition des ressources humaines selon le genre	p.15
Graphique 2.	Evolution de l'effectif des agents de la DMAA	p.19
Graphique 3.	Capacité d'intervention des différentes CEMA	p.20
Graphique 4.	Evolution des effectifs des secteurs agricoles de Pointe-Noire (2019-2020)	p.31
Graphique 5.	Répartition des secteurs agricoles selon le nombre d'agents dans le département du Niari	p.32

RESUME DU RAPPORT

L'objectif général de la mission d'étude est de déterminer dans quelle mesure les activités d'appui aux services techniques du Ministère de l'agriculture sont conformes aux objectifs de ce ministère et de ceux du PDAC Les objectifs spécifiques sont :

- réaliser un état des lieux sommaire des services techniques du Ministère ;*
- identifier les services et besoins prioritaires en lien avec l'agriculture commerciale pouvant bénéficier de l'appui du PDAC ;*
- formuler un mode opératoire de l'intervention du PDAC.*

L'approche méthodologique de la présente étude s'est basée sur la consultation documentaire, les interviews des experts exerçant les directions centrales, départementales et les secteurs agricoles dans cinq départements du pays, à savoir Brazzaville, Pointe-Noire, Niari, Bouenza et Plateaux. Elle a aussi utilisé un focus group avec une dizaine d'agents de la Direction du machinisme et des Aménagements Agricoles. Après l'introduction, le rapport est constitué de 4 sections à savoir 1) L'Etat des lieux des services techniques du Ministère, 2) Le récapitulatif des contraintes identifiées ; 3) La définition des administrations, services et actions prioritaires ; 4) La description du mode opératoire et la conclusion. En annexe, sont insérées les photos illustrant l'état des lieux des services techniques, la proposition d'un format de rapport d'activités à exiger aux services devant bénéficier de l'appui du PDAC et la liste des personnes consultées.

L'état des lieux des services techniques a permis de mettre en lumière les dysfonctionnements, les ressources humaines limitées, les ressources matérielles en inadéquation avec les attributions des structures,

Les ressources humaines sont limitées et une grande partie devra aller bientôt à la retraite cette année et l'année prochaine. Beaucoup de secteurs agricoles n'ont qu'un seul agent et il doit couvrir une vaste zone géographique. Les ressources matérielles sont dans un état désastreux : locaux délabrés et exigus, absence de moyens roulants et d'outils informatiques, manque de budget de fonctionnement. Les rapports d'activités sont de faible qualité.

S'agissant des recommandations de services et d'actions d'appui prioritaires, trois structures du Ministère ont été repérées comme jouant un rôle clé dans la promotion de l'agriculture commerciale. Il s'agit de la Direction d'Appui à la Production et de la Règlementation, la Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles et les Secteurs agricoles.

En ce qui concerne les actions d'appui prioritaires, sept actions d'appui ont été identifiées. Ces actions présentées selon leur ordre de priorité sont les suivantes :

1) La réhabilitation des locaux. La plupart des locaux administratifs sont délabrés. Certains secteurs et direction n'ont pas de locaux. Cette situation engendre des conditions de travail pénibles et une démotivation des agents.

2) La dotation en équipements informatiques : les services techniques ne disposent quasiment pas d'ordinateurs, imprimantes, copieurs. Cette situation entrave une bonne collecte, un traitement et analyse rigoureux ainsi que la conservation des informations et données statistiques, ce qui empêche d'améliorer les performances des services.

3) La connexion Internet : celle-ci est inexistante et limite la circulation rapide des informations ainsi que leur collecte.

4) La dotation en moyens roulants : les services techniques n'ont aucun moyen roulant, réduisant ainsi la mobilité des agents et le travail d'accompagnement auprès des producteurs.

5) La réalisation des formations techniques : des formations techniques en agriculture, gestion des groupements, informatique, collecte et analyse des données, analyse de projet, devront contribuer à renforcer les compétences des agents.

6) Octroi de tracteurs aux services de mécanisation agricole : la direction du machinisme et des centres d'exploitation des machines sont sous équipés, ce qui limite les capacités d'intervention auprès des producteurs et ne contribue pas à l'accroissement substantiel de la production agricole destinée au marché.

7) La réalisation de la cartographie des secteurs agricoles et le fichier informatisé des groupements de producteurs et entreprises agricoles. Ce sont des outils indispensables à une bonne gestion des producteurs.

*Le montant global de l'appui du PDAC aux services techniques du Ministère est estimé à **4,180 milliards de FCFA.***

Le mode opératoire de l'appui doit être direct et conventionnel afin de toucher les bénéficiaires et de favoriser le suivi et le respect mutuel des engagements. Il sera basé sur la nécessité de l'atteinte de résultats mesurables, la concurrence des fournisseurs, la redevabilité et la transmission des rapports d'activités de qualité, le suivi-évaluation régulier.

INTRODUCTION

Le Gouvernement congolais a conclu avec la Banque Mondiale un projet d'appui à l'agriculture commerciale (PDAC) dans l'objectif de contribuer au développement du secteur agricole et à la diversification de l'économie nationale. Conformément à la vision du Gouvernement, le PDAC vise à lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire en faisant la promotion d'une agriculture concurrentielle ouverte au commerce régional et mondial. De façon globale, le projet contribuera au programme de la diversification économique du Gouvernement par le développement de l'agriculture commerciale, la création d'emplois et de richesses locales, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la substitution des importations, l'augmentation des exportations et la réduction de la pauvreté.

Le PDAC devra contribuer aussi à améliorer la compétitivité des aliments produits localement en réduisant les coûts de transactions et en améliorant la connectivité entre les zones périurbaine/rurales et les marchés urbains en croissance ; il devra aider à promouvoir un climat des affaires et un dialogue public/privé et renforcer les capacités des institutions qui soutiennent le développement de l'agriculture commerciale.

Ainsi, dans l'objectif d'apporter un appui aux services techniques du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, une étude relative à l'état des lieux des services techniques ainsi qu'une opérationnalisation de cet appui a été sollicitée par le PDAC

Objectifs de l'étude

L'objectif général de la mission d'étude est de déterminer dans quelle mesure les activités d'appui aux services techniques du Ministère de l'agriculture sont conformes aux objectifs de ce ministère et de ceux du PDAC.

Les objectifs spécifiques sont :

- Réaliser un état des lieux sommaire des services techniques du Ministère ;
- Identifier les services et besoins prioritaires en lien avec l'agriculture commerciale pouvant bénéficier de l'appui du PDAC ;
- Formuler un mode opératoire de l'intervention du PDAC.

Résultats attendus

- Un état des lieux sommaire est réalisé ;
- Les services ou administrations à soutenir par le PDAC sont identifiés avec une priorisation ;

- Les besoins en appui sont identifiés avec une priorisation ;
- Un mode d'intervention est recommandé.

Approche méthodologique

Elle a été constituée de plusieurs composantes : documentation (i) ; entretiens (ii) ; visites de terrain (iii) ; illustration par des photos (iv) ; réunions avec l'unité de coordination du projet ;(v) ; atelier de validation de l'étude (vi).

-Documentation

Elle a comme objectif de collecter les informations et données les plus exhaustives possibles sur les missions et les activités du Ministère dans le domaine de l'appui à l'agriculture commerciale ainsi que les objectifs du PDAC. Pour obtenir ces informations, les documents du Ministère et ceux du PDAC ont été consultés. Ces documents sont les textes juridiques, les programmes et rapports d'activités des directions générales, centrales et départementales, le document de mise en place du PDAC (PRODOC). Dans l'objectif d'élargir les perspectives, les documents de projets similaires réalisés dans d'autres pays africains ont aussi consultés. Cela permettra d'avoir un aperçu des activités d'appui réalisés et des résultats obtenus.

-Entretiens

Plusieurs entretiens ont été menés auprès des cadres du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, les directeurs centraux et départementaux, les chefs de service et de secteurs agricoles. Deux directions centrales ont fait l'objet d'interview, la Direction d'Appui à la production et de la réglementation et la direction du Machnisme et des Aménagements Agricoles. Plusieurs chefs de secteurs agricoles chargés de l'encadrement des producteurs et de leurs groupements ont été entretenus. Ce sont les chefs de secteurs agricoles de Loandjili, Tié-Tié, Nkayi, Dolisie 2, Mougoudou Nord, Ngo et Madibou. La sélection de ces secteurs s'est basée sur le fait qu'il était important de diversifier les départements. Ainsi, les secteurs localisés dans 5 départements différents ont été interviewés (Pointe-Noire, Brazzaville, Niari, Bouenza et Plateaux). Les entretiens ont non seulement permis d'identifier les besoins prioritaires de ces structures, mais aussi d'évaluer leurs coûts. Un guide d'entretien a servi d'outil de collecte des données.

-Visites de terrain

L'objectif de ces visites est d'avoir un aperçu concret des conditions de travail dans les administrations et services techniques du Ministère. Les administrations seront visitées afin d'avoir un aperçu concret des conditions de travail, des contraintes et faiblesses et de suggérer des propositions visant à renforcer les capacités des structures du Ministère en charge de l'agriculture commerciale.

Utilisation des photos

Dans l'objectif d'illustrer de façon concrète la situation des administrations et services techniques du Ministère de l'agriculture, des photos ont été prises et insérées en annexe du rapport. Elles permettent de montrer dans quelles conditions travaillent les agents de l'Etat dans les directions centrales et les secteurs agricoles dans les départements. Certaines photos montrent l'amélioration engendrée par le PDAC. D'autres montrent la dégradation des conditions de travail en comparant la situation du passé et celle du présent.

-Focus group

Un focus group a été organisé avec une dizaine de fonctionnaires travaillant à la Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles. Ce focus group a permis de collecter des données qualitatives sur la situation de cette direction dans le passé et aujourd'hui et de montrer par comparaison, la nette détérioration de cette situation. Il a aussi donné l'opportunité d'un débat sur les suggestions en vue d'améliorer cette situation et de rendre opérationnelle cette direction technique qui joue un rôle essentiel dans la mécanisation du secteur agricole, l'accroissement des superficies cultivées et de la production des cultures vivrières.

-Atelier de validation

Cette activité vise à obtenir les avis et suggestions des cadres du Ministère de l'agriculture sur les analyses et recommandations de l'étude, les opinions des groupements de producteurs, des organisations de la société civile du secteur agricole qui seront invités afin d'enrichir les résultats de l'étude. Les amendements pertinents qui ont été suggérés au cours de l'atelier de validation ont permis d'améliorer le rapport final de l'étude.

Structuration du rapport

Le rapport est structuré comme suite :

Après l'introduction, le premier point porte sur l'état des lieux sommaire de la direction d'appui à la production et de la Réglementation, de la Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles et de certains secteurs agricoles ayant fait l'objet de visites de terrain (i) ; le deuxième point fait un récapitulatif des faiblesses des services techniques et aborde les besoins en appui de ces structures (ii) ; le troisième point traite de la priorisation des besoins en appui (iii) ; le quatrième point propose un mode d'intervention du PDAC afin de rendre plus efficace l'appui fourni (iv). Enfin le cinquième point est constitué par les annexes principalement axés sur quelques vues illustrant l'état des lieux des services de la Direction d'appui à la production et de la Réglementation, de la Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles et des secteurs agricoles ainsi que la liste des personnes consultées.

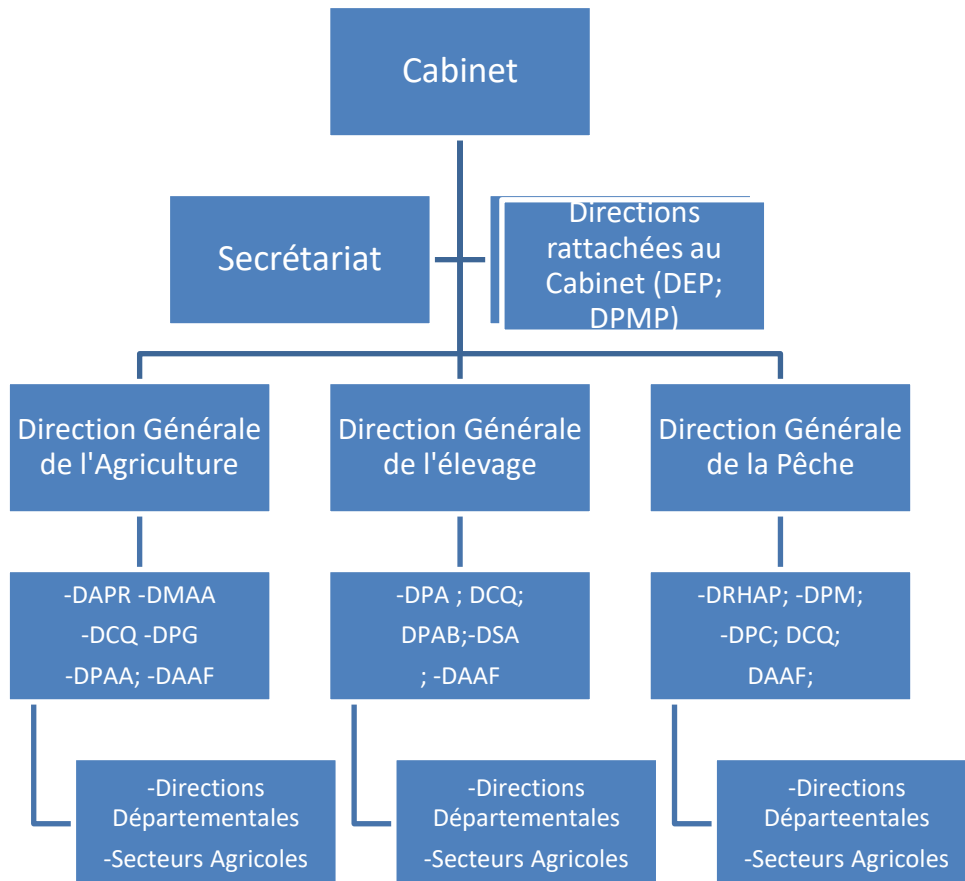
I. ETAT DES LIEUX SOMMAIRE DES SERVICES TECHNIQUES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

Structuration des services techniques du Ministère

Le Ministère comprend en plus du Cabinet et des services qui lui sont rattachés, 3 directions générales ayant chacune des directions centrales et des directions départementales.

L'organigramme se présente comme suit.

Graphique 1. Aperçu des services techniques du Ministère



De façon générale, l'état des lieux des directions centrales et déconcentrées comme il va être explicité en présentant certaines d'entre elles dans les lignes qui suivent, est désastreux.

Les visites faites dans les services techniques de la Direction Générale de l'Agriculture, la Direction Générale de l'Élevage et la Direction Générale de la Pêche montrent que les ressources humaines sont insuffisantes et un grand nombre d'agents sont vieillissants et au bord de la retraite.

Concernant les ressources matérielles, elles sont aussi insuffisantes. Un grand nombre de locaux sont dans un état vétuste. Les locaux de la Direction Générale de la Pêche et des directions centrales logés à la Tour Nabemba, sont confrontés à un problème de climatisation. Il y a un manque criard d'outils informatiques et de connexion Internet. De même, les fournitures de bureau sont nettement insuffisantes et accentuent les mauvaises conditions de travail.

Identification des directions et services techniques à appuyer

Il importe de préciser que les administrations identifiées sont celles qui jouent un rôle clé dans l'exécution des missions du PDAC tels que **indiqué dans le document de base du projet**. Ces missions concernent essentiellement la réalisation des activités visant la promotion de l'agriculture commerciale en République du Congo.

En effet, les études antérieures, notamment l'Etude du Secteur Agricole (ESA) réalisée en 2011-2012 par le consortium SOFRECO-CERAPE pour le compte du Ministère de l'agriculture et de l'élevage à partir d'un financement de la Banque Africaine de Développement (BAfD) ont montré que près de 80% de la production agricole réalisée par les exploitations agricoles familiales est destinée à l'autoconsommation. Ainsi, seule une faible part de cette production est écoulee sur le marché. Cette situation ne permet pas une véritable croissance agricole car, seul le marché constitue un stimulant à l'accroissement des rendements agricoles. D'où, l'impérieuse nécessité de développer l'agriculture commerciale afin d'augmenter la production et le revenu des producteurs.

Plusieurs structures du Ministère sont en contact avec les producteurs et leurs groupements et jouent un rôle de premier plan : ce sont la Direction d'Appui à la Production et de la Réglementation, La Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles d'une part, les secteurs agricoles d'autre part. La direction d'appui à la production est chargée de centraliser et d'orienter les activités des chefs des secteurs agricoles. Les secteurs agricoles accompagnent quotidiennement les producteurs, leur prodiguent des formations et des conseils, participent aux réunions des groupements de producteurs, collectent les données statistiques et jouent le rôle d'interface entre le producteur et le Ministère. Cette fonction

justifie le choix de ces structures dans la réalisation de l'état des lieux des services techniques du Ministère.

Une autre direction joue un rôle important, celle du génie rural chargée de réhabiliter les pistes agricoles et d'organiser les services de mécanisation agricole dont ont besoin les producteurs pour accroître les superficies cultivées et la production agricole destinée au marché. En plus, cette direction est chargée de la réhabilitation et de l'entretien des pistes et routes agricoles. C'est la Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles.

Ce choix de fonde sur la composante 3.1. qui est inscrite dans le document de base du PDAC intitulée « Renforcement des capacités des institutions qui appuient l'agriculture commerciale » (cf. Document de base, page 30).

1.1. La Direction d'Appui à la Production et de la Réglementation (DAPR).

C'est une des directions techniques clairement ciblée par le document du projet du PDAC, comme une direction contribuant à soutenir l'action coopérative des producteurs et qui mérite toute l'attention du PDAC.

1.1.1. Attributions

Selon le nouveau décret 2017-340 du 14 août 2017 restructurant la Direction Générale de l'Agriculture, la Direction d'Appui à la Production et de la Réglementation est chargée de :

- Elaborer la réglementation e matière agricole et veiller à son application ;
- Définir les activités de recherche-développement, de formulation, d'encadrement et de vulgarisation ;
- Définir la politique d'accès au crédit agricole de proximité ;
- Elaborer la politique d'organisation des producteurs ;
- Veiller au respect des accords et traités internationaux liés aux organisations des producteurs et au commerce ;
- Etablir les agréments des organisations des producteurs et de commercialisation des produits agricoles ;
- Définir les mesures techniques, humaines et sociales au développement de l'agriculture ;
- Identifier et soumettre à la recherche agronomique les thèmes de recherche ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions de vulgarisation et d'encadrement ;

Promouvoir et contrôler le développement des structures de recherche-développement, de formation, d'encadrement et de vulgarisation.

1.1.2. Fonctionnement

Cette direction compte 3 services :

- Le Service chargé de la promotion des producteurs, du crédit et de la commercialisation ;
- Le service de recherche-développement, de formation et de la vulgarisation.
- Le Service de la réglementation et du suivi-évaluation.

Chaque service est dirigé par un chef de service. La direction compte une trentaine de collaborateurs sous la supervision des chefs de service.

La Direction est le résultat d'une fusion de trois directions qui existaient auparavant de façon distincte. Cette direction joue un rôle d'appui aux groupements de producteurs. C'est elle qui les informe des activités du ministère, des règles à suivre pour se structurer en groupement coopératif et pre-coopératif. C'est cette direction qui instruit leurs dossiers de groupement, le valide avant de la soumettre à la Direction Générale de l'Agriculture (DGA) pour la délivrance de l'agrément.

C'est cette même direction qui effectue le suivi des activités de ces groupements, évalue leurs forces et faiblesses et définit des mesures visant à accompagner les groupements agricoles. Ces mesures concernent l'appui en équipements, la formation, et le conseil et la vulgarisation.

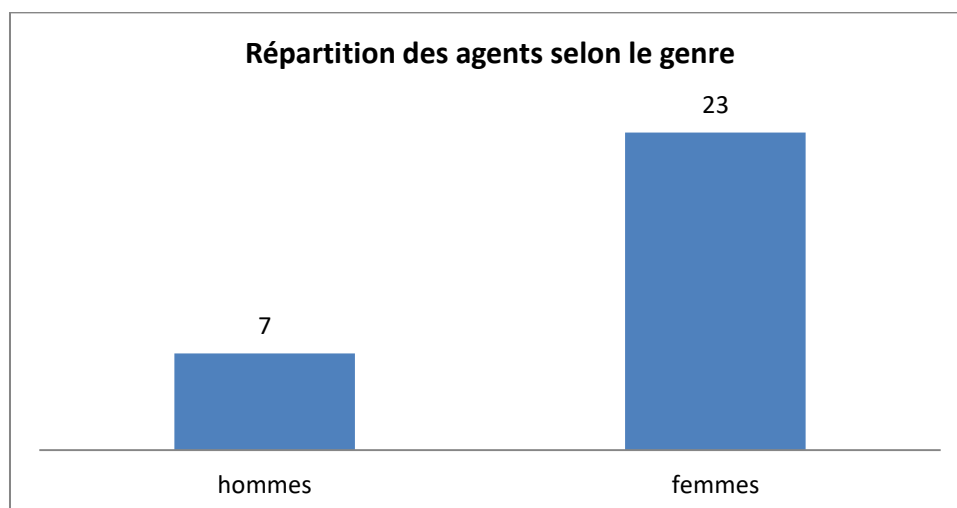
En principe, en début d'année, chaque service devrait élaborer un programme d'activités à faire valider par la hiérarchie, et en fin de chaque trimestre et année, rédiger un rapport d'activités faisant le point des activités réalisées et non réalisées, des contraintes, forces et faiblesses, les causes des faiblesses et suggérant des solutions pour surmonter les difficultés. Aucun des services consultés n'a été en mesure de fournir les documents de travail (programme et rapport d'activités des années récentes, 2017, 2018, premier trimestre 2019).

Cette situation traduit un dysfonctionnement des services, un manque d'orientation faisant que les services naviguent à vue sans se fixer des objectifs à atteindre, et sans analyser si les actions menées ont permis d'obtenir des résultats et contribué à la promotion du secteur agricole.

1.1.3. Les ressources humaines

Elles sont constituées d'ingénieurs agronomes, d'ingénieurs de conception de projet, de conducteurs principaux d'agriculture ; d'ingénieurs de travaux d'élevage. On observe une prédominance des femmes comparativement aux hommes.

Graphique 1. Répartition des ressources humaines selon le genre



Source : DAPR archives

Une des grandes faiblesses du personnel est le manque de formation et d'expérience de terrain, étant entendu que l'appui à la production est avant un travail effectué auprès des producteurs dans les zones où ils cultivent et produisent les denrées agricoles.

Le personnel est peu formé en gestion et fonctionnement des organisations de producteurs agricoles. De même, il est peu formé en techniques modernes de stockage, de conservation et transformation et de commercialisation des produits agricoles. C'est la même tendance en ce qui concerne l'élevage et l'aquaculture. Le personnel a peu de connaissances scientifiques sur la production et la commercialisation des produits d'élevage.

1.1.4. Les ressources matérielles

Les locaux sont vétustes et insuffisants pour accueillir tout le personnel (voir photos en annexe). De même, le mobilier est insuffisant et inadapté. Dans un environnement fait de bâtiments modernes, seul le bâtiment de la DAPR revêt un aspect moyenâgeux. Il y a quelques années, il a été conçu un projet de rénovation du bâtiment, mais malheureusement, ce projet est resté dans les tiroirs et n'a jamais été concrétisé.

Les trois chefs de services travaillent dans un même local d'une superficie de 10 m² (2,5m de large et 4m de long). Leurs bureaux sont confinés de telle sorte que le chef chargé de la promotion des producteurs s'est installé dans le hall du bâtiment qui est plus large. C'est dans cet espace non sécurisé, qu'il reçoit un grand nombre de représentants des groupements agricoles. Lors de l'entretien, on comptait 5 représentants qui attendaient d'être reçus.

Dans cet espace de 10 m², les murs n'ont que partiellement de crépi et une seule petite fenêtre permet la ventilation du local. Il n'y a pas de climatisation et l'espace est exigu. Ces conditions de travail sont pénibles et désastreuses pour la santé des agents.

Concernant les moyens roulants, la DAPR ne possède aucun véhicule, ni aucune moto. Lorsque certaines missions de terrain sont organisées, les agents sont contraints d'utiliser les moyens de transport en commun. Or, certaines zones de Brazzaville et du pays ne sont pas desservies par ces moyens de transport. Le chef du service suivi-évaluation par exemple est dans l'impossibilité de réaliser ces missions par manque de capacités de mobilité sur le terrain. Ce manque empêche la DAPR de connaître la situation réelle et actualisée des 2000 groupements de producteurs enregistrés au Ministère depuis 1976.

Sur le plan informatique, la DAPR possède 3 ordinateurs et 2 imprimantes. Ce matériel est insuffisant. Aucun chef de service n'a été doté d'un ordinateur et est obligé de tout écrire à la main. Cette faiblesse de l'outil informatique ne permet pas de réaliser un fichier électronique des groupements de producteurs, des producteurs individuels et des PME implantées dans le secteur agricole.

Les dossiers des groupements sont rangés vaille que vaille sur des tables faute d'armoires de rangement (voir photo en annexe).

Il n'y a pas de connexion Internet. Les outils de communication (téléphones) sont personnels et les frais à la charge des chefs de service qui entrent en communication chaque jour avec au moins 3 chefs de secteur travaillant à l'intérieur du pays.

Il existe un budget de fonctionnement qui est centralisé à la Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF). Pour toute l'année, chaque chef de service a reçu un petit lot de fournitures de bureau (papier, stylo, chemises, etc.) en avril 2019. Ce matériel est largement insuffisant.

1.2. La Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles (DMAA)

Cette direction technique entretient des relations étroites avec le PDAC car, elle **veille à** la réhabilitation et **l'entretien** des pistes agricoles permettant d'exploiter rationnellement la main d'œuvre locale ainsi que d'autres ressources locales. La réhabilitation des pistes rurales fait d'ailleurs partie des missions de la DMAA.

1.2.1. Attributions

Les attributions de cette direction sont les suivantes (cf. décret n° 2017-340):

- définir et suivre la politique du ministère en matière de machinisme et des aménagements agricoles ;
- élaborer les programmes de formation sur les nouvelles techniques du machinisme et des aménagements agricoles ;
- veiller au développement de l'hydraulique en milieu rural ;
- veiller à la réhabilitation et à l'entretien des pistes agricoles ;
- assurer le contrôle des travaux du génie rural ;
- participer à l'amélioration de l'habitat rural.

1.2.2. Organisation

La Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles est composée de trois services et de 9 bureaux :

- le service du machinisme agricole ;
- le service des aménagements agricoles ;
- le service de la maintenance et formation.

Les bureaux sont les suivants :

-Service du machinisme : bureau de la conception et d'achat des équipements ; bureau d'installation des machines de conservation et de transformation des produits agricoles ; bureau de l'exploitation des machines agricoles.

-Services des aménagements agricoles : bureau de l'hydraulique agricole, pastorale et villageoise ; bureau de la topographie, de la réglementation et du contrôle ; bureau de la construction des infrastructures rurales.

-service de la maintenance et de la formation : bureau de la maintenance ; bureau de la formation ; bureau du contrôle et de la revalorisation du matériel.

L'Etat n'étant plus en mesure d'assurer leur fonctionnement et a à cause de leur gestion chaotique, 3 CEMA n'ont pas été. Il s'agit des CEMA d'Otsendé, Okoyo et Hinda. Par ailleurs, la DMAA avait la responsabilité de la gestion des fermes communautaires de Matsoumba, Mouindi et Nkoumou) dont la gestion a été cédée récemment à l'IPHD par le ministère.

Il importe de rappeler que dans le passé, avant 2017, il existait 7 CEMA et 7 fermes communautaires de production agricole. A cause de la mauvaise gestion des ressources financières, humaines et matérielles, la moitié de ces institutions a été fermée. Il avait été mis en place une commission chargée de l'inventaire du patrimoine des CEMA et FPA ainsi que du suivi de la réaffectation du matériel et équipements dans l'objectif de mieux rentabiliser ces structures.

Avant le 4 mars 2012, le siège de la DMAA était à Mpila, sur un terrain de près de 2 hectares comprenant six bâtiments, un magasin de pièces de rechange, des ateliers de réparation, un parc de machines, etc.

Après les explosions du 4 mars, le terrain a été cédé par le Gouvernement au Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale, et au Ministère des Finances et du budget à l'issue du conseil des ministres du 11 juillet 2018. Deux locaux exigus appartenant à

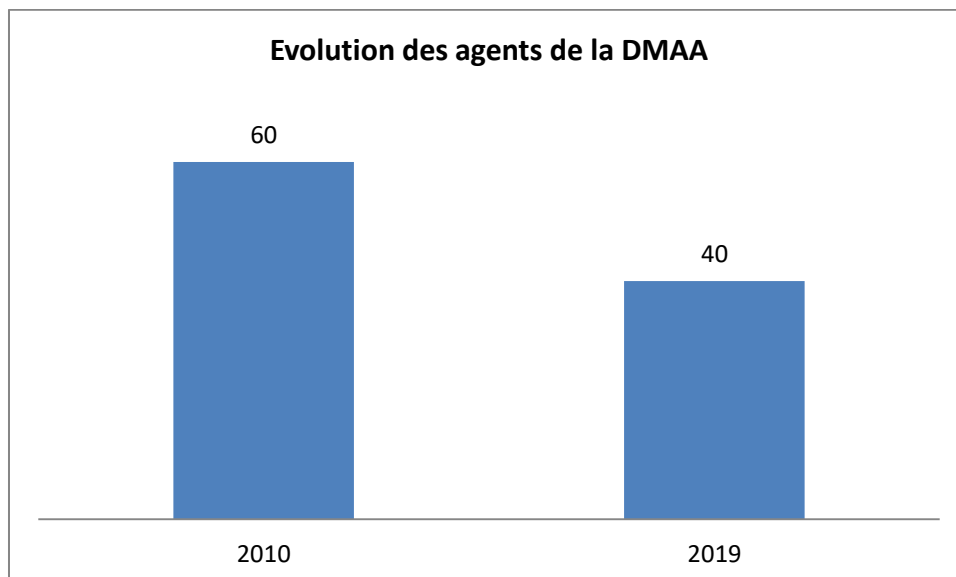
la Direction des Etudes et de la Planification ont été cédés momentanément à la DMAA, en attendant qu'il lui soit attribué un espace de travail adéquat.

Depuis 2012, le fonctionnement de la DMAA est restreint et limité à des tâches ponctuelles en attendant la reconstruction de leur siège.

1.2.3. Les ressources humaines

Sur le plan des **ressources humaines**, la direction qui comptait au début des années 2010 une soixantaine d'agents environ est aujourd'hui réduite à une trentaine de personnes, confinées dans un espace de 18m².

Graphique 2. Evolution de l'effectif des agents de la DMAA



Source : focus group avec les agents

Il importe de créer une synergie avec les écoles professionnelles d'agriculture en vue de recruter le personnel qualifié et faire face à l'érosion des ressources humaines.

1.2.4. Les ressources matérielles

Sur le plan des **ressources matérielles**, cette direction est logée provisoirement dans deux petits locaux, un pour le Directeur et un autre pour les agents. Le bureau du directeur mesure 2,53 sur 3 m, soit une superficie de 7m². Le bureau et les 2 armoires sont la propriété de la Direction des Etudes et de la Planification (DEP).

La direction a été dotée par le PDARP d'un véhicule immatriculé 779 LV4 qu'elle utilise jusqu'à présent pour des missions de terrain. Ce moyen roulant demeure insuffisant. Elle utilise un ordinateur de bureau.

Concernant le mobilier du bureau affecté aux agents, on peut compter 3 tables et 12 chaises, une armoire, pour plus d'une trentaine de personnes. Ainsi, le nombre de tables et de chaises est nettement inférieur au nombre des agents.

Si l'on compare la situation avant 2012 à celle d'aujourd'hui, c'est un véritable contraste. Avant, cette direction possédait un grand terrain, plusieurs bâtiments et ateliers, des tracteurs (voir photos en annexe), aujourd'hui, les agents ne disposent d'aucun de ces engins et passent leur temps de travail assis dans un bureau.

Concernant les CEMA, ces structures sont confrontées à plusieurs problèmes qui sont : le manque des pièces de rechange, le vieillissement du matériel agricole.

Ainsi, 40% environ des équipements des CEMA sont fonctionnels, ce qui affaiblit leur capacité d'intervention et les met en situation de ne pas satisfaire à la demande des producteurs exprimant le besoin en services de mécanisation devant contribuer à accroître la productivité agricole.

Il est nécessaire que le PDAC contribue à doter la DMAA en matériel de chantier pour réaliser des travaux en régie (bétonnière, station Totale, GPS, véhicule-atelier, marteau piqueur, cyclo mètre, etc.). Ce matériel est estimé à 50 millions de FCFA

1.3. La Direction Départementale du Niari

Cette direction est chargée de superviser le secteur agricole dans un département spécialisé dans l'agriculture.

Il y a quatre (4) bassins de production qui se présentent de la façon suivante avec leurs différentes spéculations :

- ❖ Axe voie ferrée ex COMILOG (Makabana, Moutamba, Mossendjo, MOUNGOUNDOU-Sud, Mayoko, Mbinda, Yaya, MOUNGOUNDOU-Nord).
Spéculations : manioc, arachide, maïs, palmier à huile, curge, oignon, niébé, igname, banane, agrume, safoutiers, ananas, cultures maraîchères, café (abandonné), anacardiens et cacaoyers.
- ❖ Axe route Gabon (Kibangou, Banda, Nyanga, Divénié).
Spéculations : manioc, arachide, maïs, palmier à huile, oignon, banane, agrumes, safoutiers, taro, manguier, ananas, avocatier et café (abandonné).
- ❖ Axe Kimongo/Londéla-kayes
Spéculations : manioc, arachide, maïs, palmier à huile, oignon, banane, taro, pois d'angole, agrumes, safoutiers, manguiers, avocatiers, ananas, cultures maraîchères, haricot et café (abandonné).
- ❖ Périphérie de Dolisie et District de Louvakou
Spéculations : manioc, arachide, maïs, igname, oignon, banane, taro, pois d'angole, cultures fruitières, cultures maraîchères, haricot et café (abandonné).

En dehors du manioc, de l'arachide et du maïs cultivés comme partout ailleurs, les principales cultures du Niari sont : l'oignon, la tomate, la banane, les taros, les courges, l'ananas et les cultures fruitières.

Le système de production est bâti sur les cultures sur brûlis après abattage d'arbres en zone de forêt et défrichage en savane et la confection des buttes.

La Direction Départementale du Niari compte dix-sept (17) Secteurs Agricoles répartis comme suit : quatorze (14) Secteurs des District et trois (3) Secteurs communaux.

La direction départementale a recensé 56 groupements de producteurs mobilisant environ 395 hommes et 364 femmes. Le district de Louvakou compte à lui tout seul, 39 groupements, soit 69,39% des organisations des producteurs.

Sur le plan des **ressources humaines**, la DD du Niari compte 45 agents avec 19 agents à la direction départementale et 26 agents exerçant dans les secteurs agricoles. 17 sectoriers

agricoles composent le département du Niari dont 2 sont implantés dans la zone géographique de Dolisie.

De 2019 à 2020, 12 agents sont appelés à la retraite. Les besoins en compétences sont énormes. Ces besoins se sont accrus avec la mise en place du nouvel organigramme de la Direction Générale de l'Agriculture, organe clé du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, adopté en 2017. Nombre de travailleurs ne sont pas formés en protection des végétaux, en agro-météologie, en réglementation. Par manque de compétences, on a nommé les conducteurs de travaux aux postes de chef de service et chef de secteur. La direction départementale ne compte que 2 ingénieurs agronomes. Les jeunes chefs de secteur venant d'être nommés ont besoin d'être formés.

Un autre problème est celui des femmes. On ne peut pas les nommer chef de secteur à cause des difficultés de manipuler une moto pour organiser des descentes dans les sites de production.

Concernant les ressources matérielles, la direction départementale ne dispose d'aucun moyen roulant, ni d'outils informatiques. Le budget de fonctionnement est modique et versé avec d'importants retards. En 2019, le budget de fonctionnement de janvier 2018 a été versé en mars 2019. Son montant s'élève à 113000 FCFA et ne permet pas de couvrir les besoins de base de la Direction départementale.

1.4. Les secteurs agricoles

1.4.1. Le Secteur agricole de Loandjili (Département de Pointe-Noire)

Il couvre 4 arrondissements qui sont Loandjili, Mvounvou, Mongo Poukou et Vindoulou. Le total de producteurs agricoles individuels s'élève au nombre de 2000 personnes. Il existe dans cette zone 20 groupements anciennement créés et 10 groupements nouvellement constitués. Le nombre de membres de chaque groupement varie entre 7 et 15 individus. Les activités menées par les producteurs portent sur le maraichage, l'élevage, la pisciculture et la transformation alimentaire.

Sur le plan des **ressources humaines**, le secteur agricole de Loandjili compte 9 agents fonctionnaires répartis comme suit : 1 homme et 8 femmes. La plupart des agents sont proches de la retraite. Au regard de l'étendue du travail, cet effectif est insuffisant. Quand on calcule le ratio nombre de producteurs individuels par agent, il est de 222 producteurs par agent. Dans ces conditions, vu la dispersion géographique de ceux-ci, il est impossible de procéder au suivi et à l'accompagnement réguliers de ceux-ci

Sur le plan des **ressources matérielles**, le secteur agricole de Loandjili en est quasiment dépourvu. En effet, cette structure occupe un vieux bâtiment de plus de 30 ans occupé dans le passé par la Coopérative des Maraichers de Pointe-Noire (COMAPON). Les locaux n'ont ni électricité, ni eau courante, ni plafond. Le site qui abrite le siège du secteur agricole n'a pas de clôture. Ainsi, il n'est pas sécurisé et l'annexe du bâtiment n'a presque plus de toiture car, ayant été victime de vol de tôles.

S'agissant des moyens roulants, le secteur n'a aucun moyen roulant (véhicule, moto).

Concernant le mobilier et équipements de bureau, le secteur ne dispose que 2 tables et 2 chaises vétustes. On n'observe aucune armoire pour ranger les documents. Il n'y a aucun outil informatique.

1.4.2. Le Secteur agricole de Tié-Tié (Département de Pointe-Noire)

Le secteur agricole de Tié-Tié couvre 3 arrondissements ce sont les arrondissements de Lumumba, Tié-Tié et Ngoyo.

Au niveau des **ressources humaines**, le secteur compte 8 agents qui se répartissent comme suit : 1 homme et 7 femmes. Cet effectif est insuffisant puisque les fonctionnaires doivent suivre plusieurs milliers de producteurs. La plupart des agents sont au bord de la retraite. Ainsi, 2 agents seront retraités en 2019 et 3 agents en 2020. Dans un an, le secteur ne comptera que 3 agents actifs.

S'agissant des **ressources matérielles**, le secteur dispose de 2 locaux de travail qui sont dans un état désastreux : plafond détruit, la toiture suinte, les portes délabrées. Les locaux n'ont pas de sanitaires.

Les équipements de travail sont limités à 3 tables, 7 chaises, une vieille armoire. Le secteur ne possède aucun outil informatique, ni aucun moyen roulant. Ce manque engendre de grandes difficultés pour mener des campagnes de sensibilisation auprès des producteurs.

1.4.3. Le Secteur agricole de Moundou Nord (Département du Niari)

Ce secteur couvre en tout 8 villages qui sont : Sindala, Pougou, Bimanga, Lebagni, Biha, Goubou Goubou 1, Goubou Goubou 2, Moundou Nord. La distance moyenne entre village est de 6 à 7 km.

Les produits dominants réalisés par les producteurs agricoles sont le manioc, l'arachide, la courge, l'igname local et la banane dessert. Plus de la moitié de cette production est destinée à la vente. Les superficies cultivées sont de petite taille, soit un quart ou un demi hectare.

Sur le plan des **ressources humaines**, le secteur compte un seul agent qui est le chef de secteur et qui a été muté à Dolisie pour des raisons médicales. Cela signifie qu'en ce moment, le secteur agricole n'a aucun agent. Ainsi, les producteurs sont privés d'un expert pouvant les conseiller, les former et les accompagner dans leurs activités. Le précédent qui était chef de secteur était beaucoup plus spécialisé dans l'agriculture. Il avait peu de connaissances en élevage, ce qui constituait une importante insuffisance dans le suivi des activités d'élevage.

Sur le plan des **ressources matérielles**, le secteur ne possède pas d'outil de travail. Le logement du chef de secteur est une cabane en planche dépourvue d'électricité, d'eau potable.

Dans ces conditions de travail, les rapports d'activités qui ont été rédigés par le chef de secteur et transmis à la direction départementales sont peu fiables. Les informations qu'ils contiennent ne font pas l'objet de vérification et d'évaluation ni de façon indépendante, ni par le service de suivi-évaluation de la Direction départementale, la Direction centrale d'appui à la production.

1.4.4. Le Secteur agricole de Nkayi (Département de la Bouenza)

Le secteur couvre la localité de Nkayi et les villages environnants. C'est une zone de grande production agricole approvisionnant les grandes villes comme Dolisie, Pointe-Noire, Brazzaville. Les spéculations les plus réalisées sont le manioc, l'arachide, le maïs, la banane, etc.

Sur le plan des **ressources humaines**, le secteur compte 4 agents répartis comme suit :

-2 agents spécialisés dans l'agriculture ;

-2 agents spécialisés dans l'élevage ;

-1 agent spécialisé dans la pêche.

Parmi les 4 agents, 2 agents seront mis en retraite l'année prochaine.

Selon le chef de secteur, les agents possèdent la formation requise. En tenant compte du mouvement de personnel initié par la Direction Générale de l'agriculture, un problème va se poser dans les divisions production végétale, production animale et action coopérative. Ces organes vont manquer d'effectif.

On observe dans le secteur agricole, un faible taux d'absentéisme au travail. Le personnel est motivé pour le travail malgré des conditions de travail difficiles.

Au niveau des **ressources matérielles**, il faut souligner le fait que le secteur agricole de Nkayi est logé dans le même bâtiment que l'antenne régionale du PADEC. Ainsi, il a pu bénéficier de la réhabilitation du bâtiment (peinture, plafond refait) réalisée en janvier 2019. Cependant, les conditions de travail des agents sont éloignées de celles des agents du PADEC. Les locaux ne sont pas climatisés et les fenêtres ne disposent d'aucune grille de protection à l'inverse des locaux occupés par le PADEC.

On note aussi des différences importantes en termes d'équipements comme les bureaux, les armoires, les ordinateurs, imprimantes, copieurs, etc. Si les agents du PDAC possèdent ces différents outils modernes de travail, ce n'est pas le cas de ceux du secteur agricole qui en sont dépourvus. Dans un des bureaux, on peut observer la présence d'une machine à taper vieille de 25 années.

Comme moyen roulant, le secteur possède une vieille moto qui est tombée en panne. Faute de ressources financières, le secteur est dans l'incapacité de la réparer.

Le secteur dispose de 5 chaises en bon état. Ce nombre est insuffisant et les besoins de 5 chaises supplémentaires ont été évoqués lors de l'entretien avec la chef du secteur.

Les fournitures de bureau ne sont pas régulières. Le secteur a bénéficié d'une somme de 20835 FCFA de la Direction Départementale de l'Agriculture en guise de financement de son fonctionnement. Cette somme débloquée très tardivement en mars 2019 couvre la période de janvier 2018.

1.4.5. Le Secteur agricole de Louvakou (Département du Niari)

La zone d'action de ce secteur agricole couvre près de 70 villages répartis dans plusieurs axes géographiques, rendant complexe et difficile le travail de suivi, d'accompagnement et d'encadrement auprès des producteurs mené par les agents du secteur agricole du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Ces axes sont les suivants :

Axe1. Cette zone couvre Dolisie jusqu'à Mila-Mila

Axe 2. Il couvre Dolisie-Maboko-Passi Passi (15 km)

Axe 3. Dolisie-Lebanda(25 km)

Axe 4. Dolisie-Mossen-Mikoumbi (20 km)

Axe 5. Moussesemi-Kotikipessa-Yanga-Dolisie (20 km)

Axe 6. Dolisie-Ferco-Soci-Nzokibangou (20 km)

Axe 7. Dolisie-Kikassa 2-Mboukoulou-Mdoukou-Mbondila (35 km)

Axe 8. Dolisie-Village Tsanga- Loudima (25 km)

Axe 9. Dolisie-Tao Tao (12 km)

Axe 10. Tao Tao-Bolo-Ndoukou (15 km)

Axe 11. Louvakou-Moubandi (10 km)

Axe 12. Moulendé-Yalakouala-Louvakou Paysanat (15 km)

Axe 13. Louvakou Centre-Moutendé-Dimbidou (12 km).

Comme on peut le constater, la zone géographique du secteur agricole de Louvakou est très vaste et couvre de nombreux axes dont un certain nombre sont enclavés.

Sur le plan des **ressources humaines**, le secteur comptait en 1996 une dizaine d'agents. Actuellement, il possède deux agents qui sont le chef de secteur et la secrétaire administrative. Seul le chef de secteur réalise des missions de terrain quand cela est possible. Quand il ne peut pas résoudre un problème comme dans la filière élevage, il est contraint de faire appel à un expert de la Direction départementale.

Sur le plan des **ressources matérielles**, le secteur est dépourvu de tout. Les locaux sont vétustes, la toiture est délabrée et suinte en cas de pluie. Il n'y a pas de sanitaires.

Le secteur agricole ne possède pas de moyens roulants. Le chef de secteur utilise sa moto personnelle pour les missions de terrain.

Les équipements modernes de travail sont absents (ordinateurs, copieurs, imprimante) de telle sorte que le chef de secteur doit recourir aux services bureautiques privés pour la saisie des rapports et autres documents. Il ne dispose d'aucune armoire pour le rangement des documents.

1.4.6. Le Secteur agricole de Ngo (Département des Plateaux)

Ce secteur se compose de 35 villages faisant partie de l'ensemble du district. Le chef de secteur nouvellement nommé n'a pas de connaissance exacte du nombre de groupements de producteurs anciennement et nouvellement constitués. Lors de la passation de service, il n'a reçu aucun document relatif aux activités organisées dans le secteur, ce qui dénote d'un fonctionnement chaotique du secteur.

Les principales spéculations dans le secteur sont le manioc, la banane (plantain et dessert) et les cultures maraichères (tomates, aubergines, poivrons, etc.). Un de problèmes majeurs est la forte demande en services de mécanisation pour le désherbage, les labours et la pulvérisation des terrains agricoles face à une offre de services très limitée. En effet, le centre de machines IPHD ne dispose que de 4 tracteurs alors qu'il en faudrait au moins 10 pour satisfaire à la demande des producteurs. Cette contrainte limite l'extension des superficies cultivées et l'accroissement de la production. Un autre problème est l'état défectueux des pistes agricoles (pistes des villages Donon et Okiéné), rendant difficile

l'acheminement des produits agricoles des bassins de production vers les marchés en vue de leur commercialisation.

Sur le plan des **ressources humaines**, le secteur n'a qu'un seul agent qui doit faire le suivi dans 35 villages. Deux à trois agents supplémentaires seraient nécessaires pour effectuer les constats, les interventions, la participation aux réunions des groupements des producteurs, le suivi-évaluation des activités.

Sur le plan des **ressources matérielles**, le chef de secteur possédait il y a une semaine (lors du passage du consultant) un local dans un vieux bâtiment désaffecté d'AGRICONGO. Ce local était sans plafond, dans un état de dégradation avancé (voir annexe photos). Mais, grâce au PDAC, le chef de secteur a été doté d'un nouveau local moderne et climatisé, intégré dans le bâtiment du projet.

Au niveau de la mobilité, il ne possède une vieille moto léguée par le PDARP et qui ne marche pas bien. Cette situation l'empêche de se mouvoir sur le terrain et d'apporter son assistance auprès d'un grand nombre de producteurs. Dans le cadre des missions de terrain, il a été victime d'un accident de la route parce qu'il a emprunté les moyens de transport en commun, accident qui l'a paralysé pendant 2 semaines.

Faute de budget de fonctionnement, il n'a pas de fournitures de bureau.

S'agissant du mobilier et des d'autres équipements, le chef de secteur possède 2 tables et 2 chaises, en mauvais état. Il n'a ni armoires, ni outils informatiques.

1.4.7. Le Secteur agricole de Madibou (Département de Brazzaville)

C'est une structure implantée dans l'arrondissement 10 Madibou de Brazzaville. Ce secteur a recensé un grand nombre de groupements de producteurs. Le nombre s'élève à 65 groupements dont 45 sont opérationnels. Mais faute de locaux et d'équipements, le secteur ne peut superviser que 15 groupements, soit un taux d'exécution de 33,3%. Ainsi, 67% de groupements opérationnels ne peuvent pas bénéficier du suivi et de l'accompagnement des agents du secteur agricole. Ce taux élevé pourrait être généralisé pour l'ensemble des secteurs agricoles du pays du fait que les problèmes rencontrés sont en général les mêmes.

Les filières du secteur sont le maraichage, les cultures vivrières, l'élevage (volaille, porc), la pisciculture, la pêche. On note 384 exploitants agricoles qui pratiquent l'agriculture biologique.

Au niveau des **ressources humaines**, le Secteur agricole comprend 5 agents dont 2 hommes et 3 femmes. De ces agents devront aller bientôt à la retraite. Le secteur agricole de Madibou a besoin de 4 agents supplémentaires qui devront travailler dans 4 sites de production et ainsi faire le suivi des producteurs et collecter les données statistiques sur la production et la commercialisation des produits agricoles.

Concernant les **ressources matérielles**, le secteur ne dispose pas de locaux. Pendant un an, les fonctionnaires du secteur ont travaillé en plein air, sur un espace qui leur était dédié par la Mairie. Depuis deux semaines, la mairie a négocié une salle de classe désaffectée dans une école de primaire publique de l'arrondissement, salle dans laquelle sont logées 4 services déconcentrés (la jeunesse, le sport, l'agriculture..). Au fond de la salle, on peut observer 2 bureaux très dégradés appartenant au secteur agricole (voir annexe photos).

Le secteur n'a aucun moyen roulant, ni de moyens de communication. Depuis 2017, en guise de fournitures de bureau, le secteur a reçu de la direction départementale de l'agriculture de Brazzaville une rame de papier.

II.RECAPITULATIF SYNTHETIQUE DES CONTRAINTES ET FAIBLESSES DES SERVICES TECHNIQUES DU MINISTERE

La documentation, les entretiens et les visites de terrain pendant la mission de consultation ont révélé une série de problèmes et difficultés auxquelles sont confrontées les administrations et services techniques du Ministère. On peut recenser les dysfonctionnements, l'insuffisance des ressources humaines, le manque d'équipements de travail adéquats.

2.1. Les dysfonctionnements

Cela se manifeste par l'absence de programmes d'activités et de rapports d'activités fiables. Dans certaines directions et certains secteurs agricoles, la réalisation des activités selon un programme préétabli en fonction des problèmes liés aux producteurs est une pratique qui n'existe plus. De même, la rédaction des rapports d'activités ne répond pas aux critères scientifiques du fait du caractère non opérationnel du suivi-évaluation des activités conçues et exécutées par les services techniques et d'absence de fichiers pouvant recenser et décrire tous les groupements existant dans la zone d'intervention. La connaissance des producteurs et de leurs groupements est aléatoire, parcellaire, fragmentée et non actualisée dans beaucoup de cas. Cela se traduit par l'absence d'un fichier centralisé des groupements de producteurs à la Direction d'Appui à la production et de la réglementation. Or, sans une connaissance approfondie et actualisée des producteurs individuels et des organisations des producteurs, il est impossible de mener une action planifiée qui soit véritablement bénéfique et contribue à la croissance de la production agricole commercialisée.

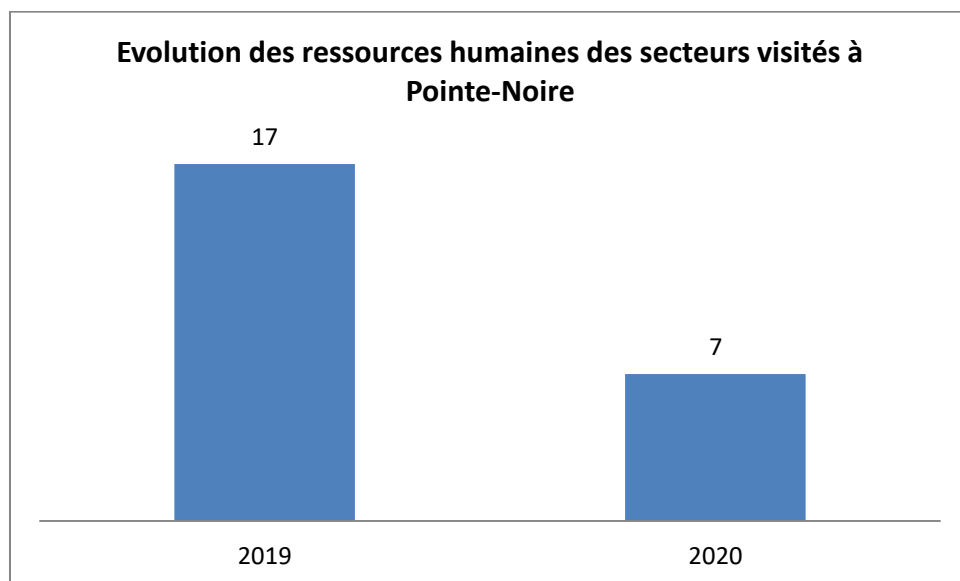
Par ailleurs, les rapports produits par les services techniques sont de faible qualité. Le format et la structures de ces rapports varient d'un secteur agricole à un autre, ce qui dénote un manque d'harmonisation et de suivi. Les données statistiques sont présentées de façon sommaire, sans une analyse des tendances et des problèmes révélés par les données. L'important n'est pas de préciser que le secteur possède 2 tables ou 3 chaises, mais de montrer si cet équipement engendre de bonnes ou mauvaises conditions de travail, ce qui affecte les performances des agents. On peut observer de façon générale une faible capacité d'analyse. Nulle part, on voit les objectifs fixés, les résultats atteints et non atteints, les difficultés rencontrées et une analyse des causes de ces difficultés. Il importe de renforcer les capacités des chefs de secteur dans la rédaction des rapports. En annexe, il est proposé

dans le cadre du mode opératoire d'intervention, un format de rapport d'activités que le PDAC pourrait exiger de la part des directions et secteurs agricoles bénéficiant de son appui. L'objectif est d'améliorer les rapports dans leur structuration et contenu pour qu'ils deviennent de véritables outils d'informations pertinentes, de planification de la politique agricole pour la promotion de l'agriculture commerciale.

2.2. Les ressources humaines limitées

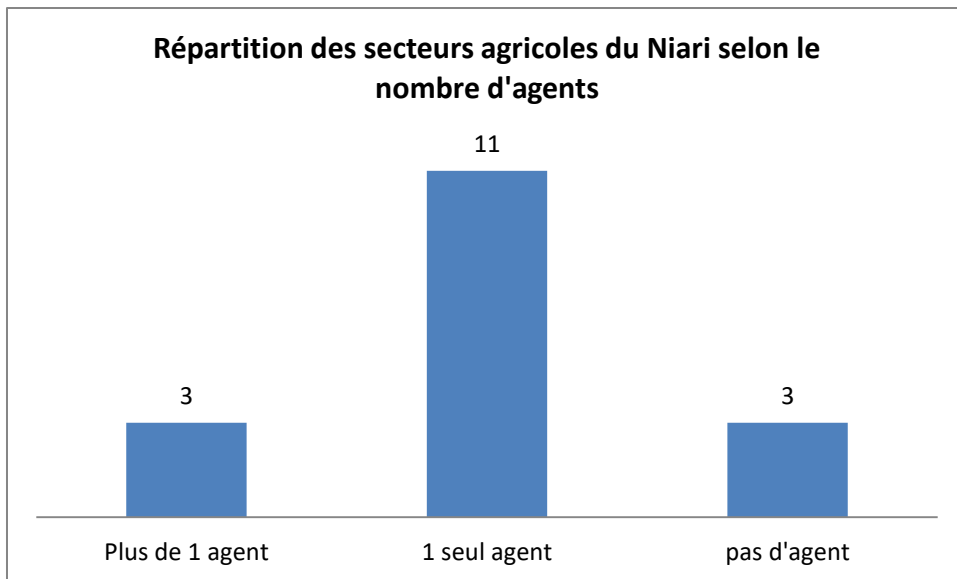
Les ressources humaines sont limitées et une grande partie devra aller bientôt à la retraite cette année et l'année prochaine. Beaucoup de secteurs agricoles n'ont qu'un seul agent et il doit couvrir une vaste zone géographique.

Graphique 4. Evolution des effectifs des secteurs agricoles de Pointe-Noire (2019 à 2020)



Le nombre de secteurs agricoles ne possédant qu'un seul agent est relativement élevé comme le montre le département du Niari.

Graphique 5. Répartition des secteurs agricoles dans le département du Niari



Source : Rapport d'activités DD Niari

2.3. Les ressources matérielles insuffisantes

Le deuxième problème majeur est le manque de moyens de travail adéquat. Les directions et secteurs agricoles sont dépourvus d'ordinateurs, de copieurs et d'imprimantes. De façon générale, ils recourent aux services bureautiques privés pour la saisie et l'impression de leurs documents. En outre, ils ne possèdent aucune connexion internet dans un monde où l'Internet est devenu une source inestimable en tant que moyen de communication rapide et d'investigation documentaire à l'échelle planétaire. Même le mobilier le plus rudimentaire fait défaut (tables, chaises, armoires). Dans ces conditions, le rendement des agents ne peut être que faible et leur efficacité très limitée.

Un des problèmes majeurs rencontrés lors des visites de terrain est l'absence de moyens roulants (véhicules, motos). Les missions de terrain dans le secteur agricole nécessitent de longs déplacements dans la zone d'intervention du fait de l'éloignement des sites de production et de leur dispersion géographique.

III. RECOMMANDATIONS EN TERMES D'APPUI DES SERVICES TECHNIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES

3.1. Administrations et Services techniques prioritaires

Les administrations considérées comme prioritaires sont celles qui jouent un rôle direct et important auprès des producteurs en les encadrant, formant et conseillant et en contribuant à accroître la productivité agricole pour promouvoir l'agriculture commerciale. Ces services techniques entre autres, par ordre de priorité, sont :

- 1)- La Direction d'Appui à la Production et de la Règlementation ;
- 2)- Les Secteurs agricoles
- 3)- La Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles

3.2. Sept actions prioritaires de l'appui du PDAC

Sept actions d'appui prioritaires ont été identifiées sur la base de l'état des lieux, suite aux entretiens et visites de terrain. Ces actions sont présentées dans l'ordre en fonction de leur caractère prioritaire en commençant par les actions dont l'urgence est signalée.

1-Réhabilitation des locaux

Il importe de commencer l'appui aux services techniques par la réhabilitation de leurs locaux qui sont en général dans un état insalubre. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, il est recommandé de commencer cette réhabilitation dans les secteurs agricoles des chefs-lieux des départements et des localités où sont implantées les antennes du PDAC. Ainsi, les 12 directions départementales ainsi que leurs secteurs agricoles implantés dans les principales localités feront l'objet d'une réhabilitation afin d'améliorer les conditions de travail des agents du ministère.

Dans certaines circonstances, il faudra construire de nouveaux bâtiments sur des nouveaux sites afin de doter certaines structures de locaux adéquats. C'est le cas de la Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles et du secteur agricole de Madibou par exemple

qui occupent des locaux inadaptés à leurs fonctions et sont mis dans de mauvaises conditions de travail.

Cet appui n'a pas été prévu dans le cadre du Plan de travail budgétisé annuel (PTBA) du PDAC 2019. Un montant de 2,5 milliards de FCFA peut être affecté à la réhabilitation des locaux de la Direction d'Appui à la Production et de la Réglementation, des directions départementales et des secteurs agricoles, l'acquisition d'un terrain et la construction d'un bâtiment à affecter à la DMAA.

2-Equipements informatiques

Les directions des services techniques ainsi que les chefs de secteur n'utilisent quasiment pas d'outils informatiques (ordinateurs, copieurs, imprimantes, scanners). Ce caractère primitif des conditions de travail est une contrainte majeure qui limite les performances des agents et engendre une forte dépendance vis-à-vis des services bureautiques extérieurs. Le manque d'outils informatiques entrave la collecte, le traitement, la production et la circulation rapides de l'information et des documents. Il importe de souligner que l'appui en équipements informatiques a été prévu dans le PTBA du PDAC 2019 pour un montant global de 200 millions de FCFA.

3-Connexion Internet

Il est d'une grande importance de doter les administrations et services techniques du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de la connexion Internet. Une telle connexion pourrait concerner tous les services implantés dans les chefs-lieux des 12 départements et dans les villes comme Nkayi. La connexion Internet aura comme avantage de créer un réseau intranet au sein du ministère, de faciliter la transmission rapide d'informations et de fichiers, le stockage et la conservation des données électroniques. La Direction générale de l'Agriculture ainsi que la Direction centrale d'appui à la production et la réglementation pourront communiquer plus facilement avec les chefs de secteurs agricoles. De même, l'Unité de coordination du PDAC ainsi que les antennes implantées dans les localités pourront transmettre plus facilement les informations et documents aux services

techniques du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. La création d'un réseau grâce à l'Internet devra promouvoir l'échange et le partage d'informations et d'expérience entre les secteurs agricoles et ceux-ci et les directions centrales. Cet appui n'a pas été prévu dans le cadre du Plan de travail budgétisé annuel (PTBA) du PDAC 2019. Mais, le fait d'avoir envisagé l'informatisation des services du Ministère crée les conditions de la mise en place d'une connexion Internet. Un montant annuel de 25 millions de FCFA pourrait permettre la réalisation d'une telle connexion

4-Moyens roulants

Les directions départementales de l'agriculture, l'élevage et la pêche ne possèdent pas de moyens roulants (véhicules et motos). Ce manque empêche les services techniques d'être en contact permanent avec les producteurs et de réaliser des interventions rapides en cas de besoin. Un autre problème posé est le fait que dans certains secteurs agricoles prédominent les femmes. Ces dernières sont réticentes à utiliser des moyens roulants (motos) et préfèrent utiliser les services de transport en commun. Il importe à la direction d'éduquer les femmes et de la former dans l'utilisation des moyens roulants. Cela est possible puisqu'il y a des femmes dans les localités du pays qui possèdent des vélos et des motos et qui les utilisent pour leurs déplacements. Cet appui a été prévu dans le cadre du Plan de travail budgétisé annuel (PTBA) du PDAC 2019 pour un montant global de 1,2 milliard de FCFA.

5-Formations techniques

L'appui en formations techniques assurées auprès des agents des services techniques est indispensable dans un domaine où l'évolution des techniques rend impératif l'évolution des connaissances et des compétences. Ces formations portent aussi bien sur l'agriculture biologique, les nouvelles techniques culturales (trouaison), les techniques de fertilisation des sols, les techniques d'élevage, de pisciculture, les techniques de planting des boutures de manioc, de transformation alimentaire, la collecte et le traitement des données statistiques, la gestion des organisations de producteurs, analyse de projet, etc. La formation aux

formateurs (chefs de secteur et leurs collaborateurs) devra viser à former des formateurs au sein des groupements agricoles.

Il importe également de prévoir des formations sur l'informatique et l'Internet dans l'objectif d'optimiser l'utilisation de l'outil informatique par les agents du ministère dans les directions centrales, départementales et les secteurs agricoles. Ces formations sont incontournables si l'on veut moderniser les services et améliorer les compétences techniques des agents ainsi que leurs performances.

6- Acquisition d'équipements spécialisés pour la DMAA

Cette direction technique joue un rôle de premier plan dans la réhabilitation des pistes rurales permettant de faciliter l'acheminement des produits agricoles des bassins de production aux marchés urbains.

Le PDAC devra apporter son appui en vue de doter la DMAA en matériel de chantier pour réaliser des travaux en régie (bétonnière, station Totale, GPS, véhicule-atelier, marteau piqueur, cyclo mètre, etc.).

7- Cartographie des secteurs agricoles et élaboration d'un fichier informatisé par département et secteur agricole des groupements de producteurs

Le Ministère ne dispose d'aucune cartographie de secteurs agricoles et d'aucun fichier fiable des groupements de producteurs en activité. Cela est du fait que l'informatisation de ces services est très faible et les missions de suivi-évaluation quasi-inexistantes. La cartographie et le fichier sont des outils de travail précieux permettant de mieux connaître l'existant et planifier les actions utiles et appropriées à mener auprès des producteurs dans l'objectif de développer l'agriculture commerciale. Cette activité n'a pas été prévue dans le PTBA et pourrait être estimée à 50 millions de FCFA.

IV. LES MODALITES D'INTERVENTION

Le fonctionnement du PDAC répond aux procédures édictées par la Banque Mondiale. Il importe de respecter ces procédures. La modalité d'intervention doit être directe. Cela signifie que ce sont les services bénéficiaires ciblés qui devront recevoir directement l'appui en nature et en espèces. Les agents du PDAC chargé du suivi-évaluation seront mobilisés pour rédiger les rapports sur toutes les activités d'appui apportées par le PDAC. Ces activités devront être basées sur des preuves comptables (factures, décharges) et sur la concurrence entre les fournisseurs afin de réduire les coûts.

Compte tenu des mauvaises pratiques des administrations publiques, pratiques tendant à l'accaparement des équipements par les responsables, les équipements devront faire l'objet de distribution directe aux bénéficiaires. Exemple : un ordinateur sera distribué lors d'une réunion avec les chefs de secteur en leur faisant comprendre que c'est l'ordinateur du secteur et non un bien personnel.

4.1. La réhabilitation des locaux

Le modèle appliqué par l'antenne du PDAC de Ngo peut être appliqué aux autres secteurs agricoles quand les conditions sont réunies. Il s'agit d'abriter dans le même bâtiment les locaux du PDAC et ceux du secteur agricole et d'équiper le secteur agricole en matériel de travail moderne et suffisant afin que les agents qui y travaillent soient efficaces. Le modèle de l'antenne de Nkayi doit être évité afin de ne pas créer des divergences et frustrations entre des experts travaillant pour le même ministère et le même objectif, la promotion de l'agriculture commerciale. Le choix des fournisseurs de services de réhabilitation se fera selon la procédure d'appel d'offre et en se basant sur l'offre la moins-disante dans l'objectif de minimiser les coûts.

4.2. Les équipements informatiques et les moyens roulants

C'est le même principe qui devra guider le PDAC pour réaliser son intervention. Il sera lancé un appel d'offre et l'offre la moins-disante sera sélectionnée. Les équipements seront livrés

directement aux bénéficiaires dans les localités ciblées. Ceux-ci devront signer une lettre les engageant à entretenir ce matériel et à le céder aux services bénéficiaires, une fois muté ou mis à la retraite.

4.3. La connexion Internet

La même approche sera adoptée pour réaliser la connexion Internet des services techniques. Elle consistera à procéder par appel d'offre les fournisseurs d'accès à l'Internet et à sélectionner celui qui fera l'offre la moi-disante.

4.4. Les formations techniques

Celles-ci sont de trois types : il y a des formations sur l'agriculture, la transformation et la commercialisation des produits agricoles (i), celles sur la gestion des groupements de producteurs et des entreprises agricoles et l'analyse de projet (ii) et des formations sur l'informatique et l'Internet (iii). Elles sont adressées aux agents du ministère travaillant directement avec les producteurs.

La réalisation de ces formations devra faire l'objet d'une planification et être délivrées par des experts qualifiés dans les différents domaines. Ceux-ci seront recrutés sur appel d'offre et sur la base de leur expérience dans la formation. A la fin de chaque formation, une grille d'évaluation élaborée par le DPAC sous la forme d'un formulaire sera remplie par chaque apprenant dans l'objectif de recueillir sa perception sur la qualité de la formation et les résultats obtenus. Ces fiches pourront servir de documentation pour l'évaluation de la qualité des formations techniques.

4.5. Le cadre logique de l'appui

Il importe de définir un cadre logique devant préciser le type d'appui, la nature du bénéficiaire, les indicateurs de résultats, la période et le coût budgétaire indicatif.

Tableau 2. Cadre logique de l'appui par ordre de priorité

Type d'appui	Bénéficiaires	Indicateurs de résultat	Période	Montant (FCFA)
1. Réhabilitation des locaux	DAPR ; DMAA Directions départementales/secteurs agricoles	Nombre de directions dont les locaux sont réhabilités Nombre de secteurs agricoles dont les locaux sont réhabilités	2019-2020	2,5 milliards
2. Informatisation	Directions départementales/secteurs agricoles	Nombre de Directions et de secteurs agricoles dotés d'outils informatiques	2019-2020	200 millions
3. Connexion Internet	Directions départementales/secteurs agricoles	Nombre de DD connectées Nombre de secteurs agricoles connectés	2019	50 millions
4. Moyens roulants	Directions départementales/secteurs agricoles	Nombre de directions dotées de moyens roulants -nombre de chefs de secteurs dotés de moyens roulants	2019	1,2 milliards
5. Formations techniques	Directions départementales/secteurs agricoles	Nombre d'agents formés Nombre de formations fournies	2019-2023	150 millions
6. Acquisition de d'équipements de réhabilitation des pistes rurales	Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles Centres d'exploitation des machines	Nombre d'équipements fournis Nombre de km réhabilités	2020	50 millions
7. Cartographie et fichier informatisé des	Directions départementales/secteurs agricoles	La cartographie est réalisée Le fichier électronique est disponible	2020	50millions

groupements				
Total				4,150 milliards

4.6. L'opérationnalisation de l'appui

Plusieurs tâches devront être réalisées de façon méthodique en vue d'opérationnaliser l'appui du PDAC. Les différentes tâches et leur périodisation sont indiquées dans le tableau suivant :

Tableau 3. Plan d'opérationnalisation de l'appui du PDAC

Type d'appui	Objectifs	Tâches	Auteur	Période
1) Réhabilitation des locaux	Améliorer les conditions de travail	-Etudes techniques	Cabinet	Juin-juillet 2019
		-travaux de réhabilitation et de construction	Entreprise	Juillet- 2019 à janvier 2020
		-acquisition de mobilier	Entreprise	Janvier-février 2020
2) Informatisation	Améliorer la collecte et le traitement des données et leur stockage	-achat des équipements informatiques	Entreprise	Juin 2019
		Installation des équipements	Entreprise	Juillet 2019
		Formation des agents	Cabinet informatique	Juillet-août 2019
3) Connexion	Améliorer la	-Installation de	Entreprise	Juillet 2019

Internet	circulation de l'information	l'Internet		
		-Formation des agents	Cabinet informatique	Août 2019
4) Moyens roulants	Améliorer la mobilité des agents	-Acquisition des véhicules et motos	entreprise	Juin-juillet-août 2019
		-Distribution des moyens roulants	PDAC	Août-septembre 2019
		-Signature de conventions de financement avec les directions et secteurs	PDAC	Juillet 2019
5) Formations techniques	Renforcer les capacités des agents	-Elaboration d'un plan de formations techniques	PDAC	Juillet 2019
		-Appel à candidature des formateurs	PDAC	Juillet 2019
		-Recrutement des formateurs	PDAC	Août 2019
		-Réalisation des formations	Formateurs	Septembre- Octobre- Novembre 2019
6) Acquisition des machines et équipements	Renforcer les capacités d'intervention de la DMAA	-Appel d'offre	PDAC	Octobre 2019
		-Sélection des fournisseurs	PDAC	Septembre 2019

		-Acquisition des équipements	Entreprise	Octobre 2019
		-Distribution des équipements	PDAC	Novembre 2019
7) Cartographie des secteurs agricoles et fichier informatisé des groupements de producteurs	Améliorer la gestion des producteurs	-Appel à candidature	PDAC	Janvier 2020
		-Sélection du consultant	PDAC	Février 2020
		-Réalisation de la cartographie et du fichier informatisé	Consultant	Mars-avril-mai 2020

Afin d'inclure ces activités dans la planification du projet, le PTBA 2019 du PDAC devrait être révisé. Dans l'hypothèse où cela n'est pas possible, les activités non prévues dans le PTBA 2019 seraient alors insérées dans le PTBA 2020 avec un nouveau calendrier d'exécution.

CONCLUSION

L'état des lieux sommaire des services techniques du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche réalisé montre que le Ministère est confronté à plusieurs faiblesses et contraintes qui entravent le bon fonctionnement des services et limitent leur impact sur les producteurs. L'agriculture commerciale a besoin des services techniques opérationnels, capables de répondre avec promptitude aux sollicitations des producteurs, efficaces et de qualité. Les structures prioritaires identifiées nécessitant un appui du PDAC sont la Direction d'Appui à la Production et de la Règlementation, la Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles, et les secteurs agricoles implantées surtout dans les chefs-lieux des départements et au niveau des grandes villes.

Actuellement, ces services techniques ont d'importantes faiblesses. Ils connaissent des dysfonctionnements, des locaux délabrés, un important déficit en ressources humaines et un manque criard d'équipements de travail. Les rapports d'activités élaborés sont fragmentaires, dépourvus d'une analyse des résultats atteints, des faiblesses constatées et de leurs causes. Il n'est dégagé aucun enseignement et la lecture de ces documents montre la démotivation des agents. Ces faiblesses sont des obstacles à la promotion d'une agriculture commerciale.

Neuf actions prioritaires sont recommandées pour remédier à ces faiblesses : 1)La réhabilitation des locaux ; 2)L'informatisation des services ; 3)la connexion Internet ; 4)la dotation en moyens roulants ; 5) La subvention de fonctionnement ; 6)Le recrutement d'un personnel d'appoint ; ; 7) les formations techniques ; 8) L'octroi en machines agricoles ; 9)La cartographie des secteurs agricoles et l'informatisation du fichier des groupements agricoles.

L'appui est estimé à 4,150 milliards de FCFA. Il doit être direct afin de toucher les bénéficiaires. Il doit se baser sur la signature de conventions de financement avec les services techniques et l'exigence de la production d'un rapport d'activités de qualité

BIBLIOGRAPHIE

- Banque Mondiale** (2009), Nigéria : projet de développement de l'agriculture commerciale, 15 janvier, project.banquemondiale.org
- Banque Mondiale**, (2017), Document d'évaluation du DPAC relatif à une proposition de crédit en faveur de la République du Congo, Rapport n° PAD2316, Washington.
- Boungou Bazika J. C.** (eds), 2014, La durabilité des exploitations agricoles supervisées par AGRICONGO, Rapport de recherche, CERAPE, TrustAfrica, Dakar.
- Boungou Bazika J. C.** (2018), Evaluation du cadre de programmation de pays de la FAO en République du Congo (2012-2017), Rapport, Brazzaville.
- Direction Départementale de l'Agriculture du Niari**, (2018) Rapport d'activités 2018, Dolisie.
- INS** (2017), Rapport final du PDARP, Brazzaville.
- Secteur agricole de Loandjili**, Rapport d'activités, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Premier Trimestre 2019, Pointe-Noire.
- Secteur agricole de Loandjili**, Rapport d'activités, année 2018, Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la Pêche, Pointe-Noire
- Secteur agricole de Nkayi**, Rapport d'activités, année 2018, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Nkayi.
- SOFRECO-CERAPE** (2012), Etude du secteur agricole, Note stratégique, Brazzaville.

**ANNEXE 1. PHOTOS ILLUSTRANT L'ETAT DES LIEUX DES SERVICES TECHNIQUES DU
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE**



Une vue du bâtiment abritant la Direction d'Appui à la Production et de la Réglementation



Un mur du bâtiment vétuste représentant le siège de la DAPR



La DAPR ne dispose pas d'armoires pour ranger les dossiers des groupements agricoles



Trois bureaux des trois chefs de services de la DAPR confinés dans un espace de 10m2



Ancien bureau du chef de secteur agricole de Ngo (beaucoup de bureaux des chefs de secteur agricole visités à Pointe-Noire, Dolisie, etc. sont dans cet état)



Le nouveau bureau venant d'être affecté au chef du secteur agricole de Ngo par le PDAC



Les bureaux du secteur agricole de Madibou délabrés suite à l'exposition en plein air pendant la période au cours de laquelle le secteur n'avait pas de locaux.



L'ancienne école primaire dans laquelle est affecté le siège du secteur agricole de Madibou



Site de production maraichère faisant partie du secteur agricole de Madibou (Arrondissement de Brazzaville)



Le consultant en train d'animer un focus group avec les agents de la Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles dont les bureaux sont confinés dans un petit local de 18 m²



La direction du machinisme et des aménagements agricoles dans son ancien siège à Mpila (avant le 4 mars 2012)



Les équipements qui étaient à la disposition de la Direction du Machinisme et de l'Aménagement Agricole avant 2012.

ANNEXE 2. PROPOSITION D'UN FORMAT DE RAPPORT D'ACTIVITES A EXIGER PAR LE PDAC AUX SERVICES TECHNIQUES DU MINISTERE BENEFICIANT DE SON APPUI

Page de garde

Dénomination du secteur agricole

Période couverte par le rapport

Nom et fonction de la Personne ayant rédigé le rapport

Lieu et date

Plan du rapport

1) Introduction

-Contexte du secteur agricole

-Objectifs du secteur agricole

-Approche méthodologique adoptée pour atteindre les objectifs

-Structure du rapport

2) Situation des ressources humaines et matérielles

3) Activités menées

4) Résultats atteints

5) Forces et faiblesses

6) Analyse des faiblesses et suggestions pour les surmonter

7) Enseignements

8) Conclusion

-Annexe 1. Données statistiques sur les groupements de producteurs

(Appellation du groupement, lieu, superficie, nombre de membres, répartition par genre, production par bien, commercialisation par bien)

-Annexe 2. Rapport financier

ANNEXE 3. LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES

Nom et Prénom	Institution	Fonction	Téléphone
Kondi Honoré	Direction Départementale de l'Agriculture de Pointe-Noire	Chef de service	
Boukandou Véronique	Secteur Agricole de Loandjili	Chef de secteur	05 541 37 58
Nsililoulou Anatole	Secteur Agricole de Tié-Tié	Chef de secteur	04 073 53 71
Boungou François	Secteur agricole Mougoundou Nord	Ex Chef de secteur	06 914 10 77
Mpata Béatrice	Secteur Agricole de Nkayi	Chef de secteur	06 865 16 66
Nzonzi Romuald	Direction Départementale du Niari	Directeur Départemental	05 549 38 29
Mouaya Toussaint	Secteur agricole de Louvakou	Chef de secteur	04 473 99 21
Loumeto Malanda Roger	Direction d'Appui à la production et de la Réglementation	Chef de service	06 641 72 57
Mountali Philippe	Direction d'Appui à la production et de la Réglementation	Chef de service	06 973 48 50
Massengo François	Direction d'Appui à la production et de la Réglementation	Chef de service	06 687 82 79
Motsara Eustache	Antenne PDAC de Ngo	Chef d'antenne	06 661 06 47
Ebalampé Levy	Secteur Agricole de Ngo	Chef de secteur	06 629 66 12
Bourou Belsia	Antenne PDAC de Ngo	Chargé de suivi-évaluation	06 648 01 71
Gandzien Obahi Givanie	DMAA	Agent	

Mboussa Atipo Alexandre	DMAA	Chef de service	05 564 58 10
Dabaka Donabeley	DMAA	Chef de service	06 637 42 66
Moutété Alphonse	DMAA	Chef de service	
Odou Mbama Achile	DMAA	Agent	
Bassoumba constant	DMAA	Agent	
Miéré Sam Clovis	DMAA	Agent	
Doth Okomba Armand Serge	DMAA	Agent	
Kouakoua Alain Florent	DMAA	Agent	
Malanda Thimothée	DMAA	Agent	
Massamba Raymond	DMAA	Agent	
Pongui Patrick	DMAA	Agent	
Makanga Nsana Davy	DMAA	Agent	
Diba Jeanine Blandine	DAPR	Directrice	06 668 81 40
Filankembo Alain Samuel	DMAA	Directeur	06 676 17 01